

EDUCATION CIVIQUE 5EME

CHAPITRE I : VIE SCOLAIRE ET SOCIALE

Titre I : La sécurité collective en cas de catastrophe naturelle

Objectifs spécifiques: Je dois être capable de

- Avoir le sens de l'entraide et de la solidarité en cas de catastrophe naturelle
- Avoir le sens de la responsabilité

Activité 1 : Observation



IMAGE 1



IMAGE 2



IMAGE 3



IMAGE 4

- Je décris ce qui se passe sur les images 1 et 2

Image 1 : le vent souffle très fort

Image 2 : une route coupée par l'inondation

- J'explique ce que font les personnes sur les images 3 et 4

Image 3 : Des gens qui s'entraident

Image 4 : Des sinistrés évacués par des secouristes (militaires ou pompiers) durant une inondation

Activité 2 : Rappel de mes connaissances

- Je cite quelques exemples de catastrophe naturelle que je connais : Cyclone, tremblement de terre, inondation, éruption volcanique, tsunami...

- Je raconte ce que font les gens lorsqu'une catastrophe arrive :

Les gens s'entraident, restent toujours informés, protègent leurs maisons et placent des sacs de sables sur les toits, rejoignent les infrastructures en dur comme les écoles, les bureaux administratifs...

Activité 3 : Formulation des hypothèses

Les mesures à prendre en cas de catastrophe naturelle sont : la prévision/ l'alerte concernant les dangers / l'information préventive et l'éducation

Activité 4 : Réinvestissement

Dans mon village, je demande auprès des personnes âgées et aux responsables du Fokontany de m'énumérer les mesures à prendre en cas de catastrophes naturelles.

FORMALISATION/STRUCTURATION/SYNTHESE

Madagascar est régulièrement victime des lourdes conséquences des cyclones, des inondations et des sècheresses qui touchent des milliers de personnes chaque année.

Les risques de ces catastrophes naturelles sont majeurs car leurs conséquences peuvent être désastreux : dégâts matériels, perte en vies humaines, bouleversement de l'économie ou de l'environnement.

Pour se protéger des risques majeurs, il faut prendre les mesures suivantes : alerter la population, participer à la sécurité collective et à l'entraide

Pour sa propre sécurité et celle des autres, chacun doit impérativement respecter les consignes officielles de prudence. Contribuer à la sécurité collective peut aussi être un engagement personnel, par exemple en devenant un secouriste volontaire ou un bénévole.

